



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 79 du 4 octobre 2024

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 12

DÉCISION N° 505058/ARM/CAB/CM3

portant filiation de l'escadron de circulation et d'escorte du 511^e régiment du train.

Du 24 septembre 2024

DÉCISION N° 505058/ARM/CAB/CM3 portant filiation de l'escadron de circulation et d'escorte du 511^e régiment du train.

Du 24 septembre 2024

NOR A R M M 2 4 0 1 7 0 0 5

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [563.1.2.1.](#)

Référence de publication :

Le ministre des armées,

Vu l' [Instruction N° 1515/SGA/DMCA/SHD/DHS/DSD du 16 mai 2022 sur les filiations et l'héritage de tradition des unités dans les armées et dans la gendarmerie nationale.](#) ;

Vu l' [Instruction N° 849/ARM/SGA/DMCA/SHD/DHS/DSD du 10 avril 2024 relative à la symbolique militaire dans les armées et la gendarmerie nationale.](#) ,

Décide :

Article 1^{er}

L'escadron de circulation et d'escorte (ECE) du 511^e régiment du train (511^e RT) est institué héritier, par filiation indirecte, du fait de la similitude de leurs missions, de la 61^e compagnie de circulation routière (61^e CCR).

Article 2

À ce titre, le patrimoine majeur de la 61^e CCR est attribué à l'ECE du 511^e RT. Il est donc autorisé à porter la croix de guerre des théâtres d'opération extérieurs avec étoile d'argent attribuée à cette compagnie à la condition de se conformer aux mesures conservatoires suivantes :

- cette décoration sera portée sur une cravate : accrochée à la hampe du fanion de l'ECE du 511^e RT au moyen d'un anneau identique à celui destiné à porter les fourragères ; de la couleur de tradition de cet ECE et comportant la mention brodée « 61^e compagnie de circulation routière » ;
- cette décoration sera restituée en cas de recréation de la 61^e CCR.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Le ministre des armées,

Sébastien LECORNU.